

REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DE LA CERTIFICATION RESPONSABLE QUALITE, SANTE, SECURITE, ENVIRONNEMENT

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPETENCES N° 1 : Participation à la construction et à l'évolution du système de management QSSE de l'entreprise			
<p>A1.1- Contribution à la définition des objectifs QSSE de l'entreprise en application de sa politique</p> <p>A1.1.1 La réalisation d'une veille juridique, réglementaire et normative en matière QSSE</p>	<p>En s'appuyant sur une démarche de veille portant sur les évolutions légales, réglementaires et normatives en matière de QSSE et en établissant le diagnostic des opportunités et risques résultant de son environnement interne et externe, contribuer à l'élaboration de la politique et des objectifs QSSE de l'entreprise, afin de garantir la conformité et l'efficacité de ses processus.</p> <p>C.1.1.1a Réaliser une veille permanente sur la législation, la réglementation et les normes relatives à la qualité, l'hygiène, la sécurité et l'environnement, en sélectionnant les sources pertinentes au regard du périmètre d'activité et des enjeux de son entreprise dans le domaine et en mettant en place les outils permettant l'automatisation de la collecte d'informations, afin d'assurer la mise à jour de la documentation interne de l'entreprise en la matière.</p> <p>C.1.1.1b Repérer les évolutions légales, réglementaires et normatives en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité et d'environnement, en s'appuyant sur le produit de sa veille et l'analyse des éléments d'information collectés, afin d'évaluer</p>	<p>Toutes les compétences constitutives de la composante du bloc sont évaluées sur la base de la production suivante :</p> <p>Un dossier d'analyse du système de management QSSE et de recommandations concernant la politique et les objectifs QSSE de l'entreprise, s'appuyant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le produit d'une veille juridique, réglementaire et normative, - la cartographie des exigences normatives et réglementaires de l'entreprise en matière de QSSE, - le diagnostic QSSE de l'entreprise. <p>Modalités d'évaluation pour les candidats issus de la formation :</p> <p>Etude de cas d'entreprise Travail individuel</p>	<p><i>En relation avec les compétences C.1.1.1</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la veille juridique, réglementaire et normative : <ul style="list-style-type: none"> - le choix des sources d'information est justifiée au regard du périmètre d'activité et des enjeux spécifiques de l'entreprise, - les sources d'information sélectionnées garantissent la fiabilité et l'actualité des données collectées, - les évolutions en matière de législation, réglementation et normes sont repérées, - l'incidence et l'impact des évolutions repérées sur les processus de l'entreprise et les obligations qui en découlent sont évaluées. <p><i>En relation avec les compétences</i></p>

<p>A1.1.2 L'analyse de l'organisation interne/externe de l'entreprise</p> <p>A1.1.3 La cartographie des exigences normatives et l'identification des risques et opportunités potentiels de l'entreprise en matière QSSE</p> <p>A1.1.4 La formulation de recommandations et la participation à la définition des objectifs de l'entreprise en matière QSSE</p>	<p>leur impact pour l'entreprise et d'identifier les nouvelles obligations qui en découlent.</p> <p>C.1.1.2 Analyser l'organisation interne (missions, processus de fonctionnement) et externe (relations, fournisseurs, prestataires) de l'entreprise, afin de recenser et de qualifier les besoins des acteurs internes et externes concernés et ayant un impact pour la démarche QSSE de l'entreprise et son système de management.</p> <p>C.1.1.3a Etablir la cartographie des exigences normatives et réglementaires de l'entreprise en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité et d'environnement, afin de déterminer leurs modalités prise en compte et les mesures à mettre en œuvre pour garantir la conformité des processus de l'entreprise et le maintien de ses certifications au regard de son environnement interne et externe.</p> <p>C.1.1.3b Participer à l'établissement du diagnostic de la situation de l'entreprise sur le plan de la qualité, du respect de l'environnement et de la prévention des risques psychosociaux, en identifiant et en évaluant les risques et opportunités résultant de son contexte d'activité, afin de contribuer à l'évolution de sa politique QSSE.</p> <p>C.1.1.4a Produire des recommandations concernant les objectifs QSSE de l'entreprise, en s'appuyant sur le diagnostic posé, afin de permettre la mise en œuvre et la déclinaison de sa politique en la matière.</p> <p>C.1.1.4b Formaliser le <i>reporting</i> de ses investigations et analyses, en synthétisant les risques et opportunités repérées</p>	<p>Production écrite et orale</p>	<p><i>C.1.1.2 & C.1.1.3</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité du diagnostic du système QSSE de l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> - la démarche du diagnostic QSSE est explicitée et prend en compte des étapes et des méthodes utilisées habituellement dans la profession (ex. : la méthode QQQQCP, benchmarking...), - les points clés de la politique QSSE (enjeux, historique, situation, projets) sont identifiés, - les processus sont clairement identifiés et décrits, - les besoins résultant de la mise en œuvre des processus sont identifiés et qualifiés pour les différents acteurs concernés, - les exigences normatives et réglementaires en matière de QSSE sont identifiées et cartographiées, - les écarts avec les exigences identifiées sont identifiés et mesurés, - l'analyse de la situation QSSE est structurée et les opportunités et risques liés à son mode de fonctionnement interne et à son environnement externe sont identifiés et évalués. <p><i>En relation avec les compétences C.1.1.4</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence des recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - les recommandations sont en cohérence avec l'analyse menée et
---	--	-----------------------------------	---

	et en présentant des propositions d'actions, afin d'apporter un appui à sa direction dans la définition de la politique QSSE de l'entreprise.		le diagnostic posé, - les recommandations constituent des possibilités d'optimisation et/ou de mise en conformité contribuant à la prévention des risques et à l'amélioration des processus, - les recommandations sont étayées par les analyses et argumentées, - la restitution est structurée et le diagnostic valorisé, - la synthèse formalisée est conforme aux standards professionnels.
A1.2- Elaboration d'un programme d'actions en matière de QSSE	En tenant compte et en veillant à sa cohérence avec la politique QSSE définie par la Direction de son entreprise, élaborer un programme d'actions déployant le système de management QSSE de l'entreprise, en déterminant les moyens et conditions nécessaires à sa mise en œuvre, afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés.	Toutes les compétences constitutives de la composante du bloc sont évaluées sur la base de la production suivante :	<i>En relation avec les compétences C.1.2.1</i>
A1.2.1 Le choix des actions à mettre en œuvre	<p>C.1.2.1a Identifier les actions à déployer au sein de l'entreprise en matière de QSSE, en traduisant les décisions et la politique définies par sa direction et en effectuant une revue des différents processus à mettre en œuvre en lien avec les directions supports (achats, RH...) et opérationnelles (commercial, production, distribution...), afin de favoriser l'atteinte des objectifs fixés.</p> <p>C.1.2.1b Elaborer le plan d'actions opérationnelles visant au déploiement du système de management QSSE de l'entreprise, en s'appuyant sur les contributions et avis de risques énoncés par les opérationnels, ainsi que sur l'analyse des éventuelles causes d'incidents ou d'accidents antérieurs, et en priorisant et hiérarchisant les actions à mettre en œuvre, afin de garantir la mise en conformité des processus de l'entreprise.</p>	<p>Un plan d'actions opérationnelles visant au déploiement du système de management QSSE de l'entreprise conformément aux objectifs définis par la direction, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions à mettre en œuvre, - le calendrier et les échéances de mise en œuvre du plan d'action, - l'estimation des moyens techniques, financiers et humains à mobiliser, - l'argumentaire justifiant le bienfondé du plan d'action. <p><i>Modalités d'évaluation pour les candidats issus de la formation :</i></p> <p>Etude de cas d'entreprise Travail individuel Production écrite et orale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence des actions identifiées et à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - les différentes actions proposées répondent de façon cohérente aux objectifs déterminés par la politique QSSE de l'entreprise, - les différentes actions proposées tiennent compte des impératifs de mise en conformité et d'amélioration ou de sécurisation des processus de l'entreprise, - les différentes actions proposées sont évaluées au regard de leur intérêt respectif, - les différentes actions sont hiérarchies et priorisées au regard de leur intérêt respectif. <p><i>En relation avec les compétences C.1.2.2</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la structuration du plan d'action : <ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre des actions est

BLOC DE COMPETENCES N° 2 : Pilotage du système de management QSSE intégré de l'entreprise

<p>REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i></p>	<p>REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i></p>	<p>REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i></p>	
<p>A2.1- Mise en œuvre et suivi du plan d'actions en matière de QSSE</p> <p>A2.1.1 La conception et la mise en place de procédures et d'outils documentés facilitant la mise en œuvre de la politique QSSE par les services internes</p> <p>A2.1.2 La construction d'indicateurs et de tableaux de bord de suivi d'activité selon des critères de QSSE</p> <p>A2.1.3 La coordination d'un réseau de</p>	<p>En organisant la mise en œuvre des processus et procédures QSSE et en mettant en place la documentation et les outils de suivi et d'évaluation associés, mettre en œuvre et suivre le plan d'actions déployant le système de management QSSE de l'entreprise, en coordonnant la démarche et en accompagnant les référents et responsables en interne, afin d'assurer sa cohérence et sa conformité dans le respect des objectifs fixés par la Direction.</p> <p>C.2.1.1a Mettre en place des processus satisfaisant les exigences normatives et réglementaires en matière de QSSE, en interprétant les normes applicables en fonction des différents référentiels de certification, afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par la direction en la matière.</p> <p>C.2.1.1b Rédiger les procédures générales du système de management en accord avec la Direction ou son supérieur hiérarchique, afin de documenter les processus à mettre en œuvre et de faciliter leur appropriation par les acteurs internes concernés.</p> <p>C.2.1.2 Construire les indicateurs de performance et les tableaux de bord de suivi d'activité, en s'appuyant sur des critères spécifiques aux problématiques QSSE et en veillant à leur compatibilité et leur intégration dans le système d'information de l'entreprise, afin de contrôler l'efficacité du système de management QSSE.</p> <p>C.2.1.3a Coordonner la mise en œuvre du système de</p>	<p>Toutes les compétences constitutives de la composante du bloc sont évaluées sur la base de la production suivante :</p> <p>Un dossier présentant les outils de déploiement du système de management QSSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les processus et procédures documentés, - les outils et indicateurs de suivi d'activité, - les modalités d'accompagnement des référents et pilotes des processus QSSE. <p>La conduite d'une réunion d'animation de référents ou pilotes de processus QSSE.</p> <p><i>Modalités d'évaluation pour les candidats issus de la formation :</i></p> <p>Etude de cas d'entreprise et mise en situation professionnelle reconstituée Travail collectif Production écrite et orale</p>	<p><i>En relation avec les compétences C.2.1.1</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la description et de la documentation des processus : <ul style="list-style-type: none"> - le schéma de cartographie des processus est clair et différencie les processus de pilotage, de réalisation et supports, - les activités du/des processus sont clairement décrites et hiérarchisées, - le/les pilotes et les acteurs associés à chaque processus sont identifiés, - les finalités et les couples objectifs-indicateurs sont identifiés. <p><i>En relation avec la compétence C.2.1.2</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des outils et indicateurs de pilotage : <ul style="list-style-type: none"> - les indicateurs sont adaptés aux critères d'évaluation du système QSSE, - les indicateurs sont déclinés dans des tableaux de bord commodes d'utilisation et permettant une saisie et une restitution directement accessible des données, - le schéma de circulation de l'information du SI QSSE proposé est bien explicité.

<p>référents QSSE interne et l'accompagnement des responsables d'unité sur les questions relatives à la QSSE</p>	<p>management QSSE applicable à l'organisation, en supervisant la réalisation du plan d'actions par les différentes unités de l'entreprise et en veillant à la mise à jour des informations afférentes dans le SI de l'entreprise, afin de s'assurer de la mise en place des procédures.</p> <p>C.2.1.3b Animer un réseau de référents QSSE, en mettant en place des réunions régulières et en opérant des visites ponctuelles sur site, afin de favoriser la mutualisation des expériences et le partage des bonnes pratiques et de garantir la continuité du système de management QSSE.</p> <p>C.2.1.3c Accompagner les cadres et responsables d'unité de son entreprise, en les conseillant sur leur leadership en matière de QSSE, afin de répondre à leurs problématiques particulières et d'assurer la pérennité et l'amélioration des conditions de travail et de sécurité.</p>		<p><i>En relation avec les compétences C.2.1.3</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du dispositif d'accompagnement des pilotes et acteurs associés : <ul style="list-style-type: none"> - les modalités de coordination sont clairement définies, - les modalités d'accompagnement sont adaptées à la cible d'acteurs et à la typologie des problématiques rencontrées, - l'animation de la réunion permet la diffusion et le partage d'informations contribuant à la garantir la continuité du système de management QSSE, - le comportement mis en œuvre durant la réunion est adapté à la situation et mobilise des techniques pédagogiques et favorisant la compréhension, l'adhésion et la motivation des participants, - les réponses apportées aux participants sur leurs problématiques spécifiques sont de nature à leur apporter des solutions conformes aux engagements QSSE de l'entreprise.
<p>A2.2- Information, communication et formation interne en matière de QSSE</p> <p>A2.2.1 La construction, la formalisation et la</p>	<p>En organisant la mise en œuvre des actions et en veillant à la construction et la diffusion d'outils et supports appropriés, contribuer à l'information, la communication et la formation interne sur les questions de QSSE, afin de garantir la bonne mise en œuvre et le maintien du système QSSE et de participer au développement d'un culture de la qualité, de la sécurité, de la prévention des risques et de la protection de l'environnement au sein de l'entreprise.</p> <p>C.2.2.1 Déployer le plan de communication interne de</p>	<p>Toutes les compétences constitutives de la composante du bloc sont évaluées sur la base de la production suivante :</p> <p>Un dossier d'information et de formation interne sur les questions QSSE, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des outils de communication formalisés, - le choix d'une action de 	<p><i>En relation avec la compétence C.2.2.1</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des outils de communication formalisés : <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs de la stratégie et du plan de communication QSSE de l'entreprise sont pris en compte et respectés, - les caractéristiques de la cible de la communication et les spécificités du canal de communication sont

<p>diffusion en interne des supports et outils de communication relatifs à la QSSE</p> <p>A2.2.2 L'organisation et la mise en œuvre des actions de formation/sensibilisation relatifs à la QSSE</p>	<p>l'entreprise en matière de QSSE, en élaborant ou en sélectionnant les supports à utiliser et en veillant à la qualité de l'information et à sa diffusion auprès des cibles identifiées, afin d'assurer un niveau d'informations suffisant des salariés de l'entreprise.</p> <p>C.2.2.2a Déterminer les actions de sensibilisation et d'information à mettre en œuvre auprès des salariés de l'entreprise, en tenant compte des besoins identifiés et des objectifs fixés, afin de contribuer au développement d'une culture de la qualité, de la sécurité et de la prévention des risques psychosociaux et environnementaux.</p> <p>C.2.2.2b Déterminer les besoins en formation en rapport avec la thématique QSSE des salariés de l'entreprise, en tenant compte des obligations légales résultant de la nature de l'activité de l'entreprise et en identifiant les actions à mettre en œuvre selon les personnels concernés, afin de permettre le développement des compétences internes de l'entreprise.</p> <p>C.2.2.2c Organiser la mise en œuvre des actions de formation en rapport avec la thématique QSSE en lien avec sa hiérarchie et le service des ressources humaines, en hiérarchisant et en planifiant les actions à réaliser et en participant au choix des prestataires à mobiliser.</p>	<p>sensibilisation, - le support visuel et écrit d'une action de formation répondant à un besoin identifié de l'entreprise.</p> <p><i>Modalités d'évaluation pour les candidats issus de la formation :</i></p> <p>Etude de cas d'entreprise Travail collectif Production écrite</p>	<p>identifiées et prises en compte, - le format des outils et supports réalisés est adapté à la cible comme au canal de transmission de l'information, - le contenu des outils et supports de communication est clair et accessible, - le niveau d'information des outils et supports de communication est correctement choisi au regard des objectifs visés, - le formalisme des outils et supports de communication (charte graphique, visuels, syntaxe...) est conforme aux usages de l'entreprise et aux standards professionnels pour ce type de documents.</p> <p><i>En relation avec les compétences C.2.2.2</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du choix et des conditions de mise en œuvre d'une action de sensibilisation : - le choix de l'action tient compte des spécificités de l'activité de l'entreprise et de leur traduction dans ses problématiques et enjeux en matière de QSSE, - le choix de l'action tient compte des objectifs de la politique QSSE de l'entreprise et, le cas échéant, des obligations légales liées à son activité, - le caractère prioritaire ou l'intérêt de l'action à mener est démontré, - la population cible de l'action est précisément définie et caractérisée, - les besoins en connaissances et en
<p>A2.2.3 L'animation de réunions et d'actions d'information, de sensibilisation et de formation auprès des personnels de l'entreprise sur les questions relatives à la QSSE</p>	<p>C.2.2.3 Animer des actions d'information, de sensibilisation ou de formation sur la thématique QSSE auprès des salariés de son entreprise, en mobilisant des supports de présentation et en adoptant une attitude et un registre de langage adaptés à son auditoire, afin de contribuer à la diffusion des bonnes pratiques au sein de l'entreprise.</p>		

			<p>informations de la population cible sont précisément explicités, - le sujet et le contenu synthétique de l'action sont clairement présentés et ils sont en adéquation avec les objectifs visés, - le format de l'action (calendrier, durée, modalités de déroulement) est correctement dimensionné et adapté au public et au regard des objectifs visés.</p> <p><i>En relation avec la compétence C.2.2.3</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Qualité du support de formation :<ul style="list-style-type: none">- le niveau d'information et de connaissance préalable du public de la formation est pris en compte,- les besoins du public en informations et connaissances sont pris en compte et satisfaits,- la présentation est claire, attrayante et mobilise des techniques pédagogiques éprouvées.
--	--	--	--

BLOC DE COMPETENCES N° 3 : Pilotage de l'évaluation et de l'amélioration continue du système de management QSSE intégré de l'entreprise

<p>REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i></p>	<p>REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i></p>	<p>REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i></p>	
<p>A3.1- Suivi et évaluation de l'efficacité QSSE de l'entreprise</p> <p>A3.1.1 L'analyse des indicateurs et tableaux de bord de suivi d'activité</p> <p>A3.1.2 L'organisation et la supervision d'audits internes et d'audits fournisseurs</p> <p>A3.1.3 La relation avec les instances de contrôle et de certification agréées</p>	<p>En conduisant les processus d'audits internes/externes et d'analyse des outils de pilotage du système de management QSSE, suivre et évaluer l'efficacité QSSE de l'entreprise, afin de produire le reporting indiquant la performance globale des processus de son système de management.</p> <p>C.3.1.1 Analyser en continu les indicateurs et tableaux de bord permettant le pilotage et l'évaluation du système de management QSSE de l'entreprise, en repérant les écarts avec les objectifs initialement fixés.</p> <p>C.3.1.2a Elaborer le programme d'audits internes de son entreprise, en déterminant leurs périmètres et leur planification et en définissant les méthodes à mobiliser à l'appui – le cas échéant – de normes existantes, afin de vérifier la bonne application des procédures, règles et normes QSSE au sein de l'entreprise.</p> <p>C.3.1.2b Conduire la réalisation d'audits chez les fournisseurs de son entreprise, en déterminant les points de contrôle à vérifier et les critères à satisfaire, afin de s'assurer de l'adéquation de leurs méthodes et processus au regard des référentiels de certification et de la politique RSE de l'entreprise.</p> <p>C.3.1.3a Préparer la mise en œuvre d'audits externes de certification, en veillant à la constitution et la mise à</p>	<p>Toutes les compétences constitutives de la composante du bloc sont évaluées sur la base de la production suivante :</p> <p>Un dossier d'évaluation de la performance QSSE d'une entreprise, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse des indicateurs de suivi et d'évaluation, - le programme d'audits à mettre en œuvre, - la formalisation des outils de reporting. <p><i>Modalités d'évaluation pour les candidats issus de la formation :</i></p> <p>Etude de cas d'entreprise Travail individuel Production écrite</p>	<p><i>En relation avec la compétence C.3.1.1</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'analyse et de l'évaluation de la performance QSSE : <ul style="list-style-type: none"> - les données issues des indicateurs de suivi et d'évaluation sont comprises, - l'analyse croise les données chiffrées des différents indicateurs, - les écarts avec les objectifs initialement fixés sont correctement repérés, - les écarts repérés sont mesurés et qualifiés. <p><i>En relation avec les compétences C.3.1.2 & C.3.1.3</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité du programme d'audit : <ul style="list-style-type: none"> - le planning d'audit interne ou externe établi est cohérent avec la politique QSSE, - le type d'audit organisé est justifié en fonction des objectifs à atteindre (documentaire, processus, traçabilité, système...), - le programme d'audit prévu couvre les référentiels ou règlement applicables ou exigés dans le contexte de l'entreprise (normes,

<p>A3.1.4 La formalisation des outils de <i>reporting</i> de l'efficacité QSSE de l'entreprise</p>	<p>disposition des informations et des éléments de preuve attendus par les auditeurs et en préparant les équipes et responsables d'unité/service concernés, afin de s'assurer du respect des exigences des référentiels de certification concernés.</p> <p>C.3.1.3b Assurer la relation avec les organismes externes agréés chargés de conduire les visites de contrôle ou d'audit de certification, en adoptant une attitude favorisant l'instauration d'un climat de confiance et en répondant à toute demande additive, afin d'assurer le maintien des certifications détenues par son entreprise.</p> <p>C.3.1.4a Analyser les résultats des différents audits et actions de contrôle entreprises, en identifiant les points forts à capitaliser et en évaluant la criticité des non-conformités, anomalies et dysfonctionnements constatés, ainsi que les éventuels écarts avec les objectifs définis par sa direction, afin de déterminer les périmètres d'amélioration et voies de progrès possibles.</p> <p>C.3.1.4b Formaliser les documents de <i>reporting</i> rendant compte des résultats et synthétisant ses analyses, en qualifiant la conformité et la performance de l'entreprise sur chacun des différents périmètres de qualité, hygiène, sécurité et environnement, afin de constituer un outil d'alerte et d'aide à la décision à destination de la direction de l'entreprise en vue de l'adoption de mesures contribuant à l'optimisation de sa performance.</p>		<p>règlements, législation...),</p> <ul style="list-style-type: none"> - le choix de la méthodologie d'audit appliquée est justifié et adapté au contexte (type de questionnaire, planification, date, durée, ressources, audités...), - dans le cadre d'un audit externe, les informations et éléments de preuve à fournir sont identifiés de façon exhaustive et suffisante, - dans le cadre d'un audit externe, les informations et éléments de preuve à fournir sont formalisés et sécurisent le maintien de la certification au regard de ses exigences. <p><i>En relation avec les compétences C.3.1.4</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité du rapport d'audit et des outils de <i>reporting</i> : <ul style="list-style-type: none"> - le rapport d'audit est détaillé, - il met en évidence les points forts constatés, - il décrit clairement les non-conformités observées sur la base d'une cotation argumentée, - il préconise explicitement des périmètres d'actions correctives, - il propose des axes de progrès cohérents avec la politique QSSE de l'entreprise.
<p>A3.2- Amélioration continue du système de management QSSE</p>	<p>En identifiant les mesures préventives, correctives et/ou curatives à mettre en œuvre à l'appui d'une démarche de résolution de problèmes et d'identification collective des causes de dérives et non conformités, contribuer à l'amélioration continue du système de management QSSE de l'entreprise, en établissant un plan d'actions d'amélioration, afin de le présenter lors de la revue de</p>	<p>Toutes les compétences constitutives de la composante du bloc sont évaluées sur la base de la production suivante :</p>	<p><i>En relation avec les compétences C.3.2.1 & C.3.2.2</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la recherche des causes d'inefficacité ou de non-conformité : <ul style="list-style-type: none"> - les résultats d'analyses des risques et les conclusions d'audit sont

<p>A3.2.1 La mise en place et l'animation de REX et d'ateliers de résolutions de problème</p>	<p>direction QSSE.</p> <p>C.3.2.1 Organiser des ateliers de retour d'expérience (REX) et de résolution de problèmes, en mobilisant les ressources internes concernées et en accompagnant le collectif dans l'identification des causes génératrices d'anomalies ou de dérives repérées, afin de remédier aux insuffisances constatées et d'éviter la reproduction d'un incident ou de résoudre un dysfonctionnement constaté.</p>	<p>Un plan d'actions d'amélioration du système de management QSSE, à destination de la revue de direction.</p>	<p>présentés et commentés, - le choix des acteurs compétents à mobiliser pour constituer le groupe de travail est argumenté, - les causes des anomalies et dérives constatées sont recherchées et les hypothèses concernant leur origine sont plausibles, - les solutions à mettre en œuvre pour y remédier sont en cohérence avec la recherche des causes, - les solutions préconisées associent de façon complémentaire ou appropriée les mesures préventives, correctives et curatives.</p>
<p>A3.2.2 L'analyse des causes des dérives constatées et l'identification de mesures correctives, curatives ou préventives</p>	<p>C.3.2.2 Identifier les mesures préventives, curatives et/ou correctives à mettre en œuvre, en s'appuyant sur le résultat des travaux et analyses du collectif, afin d'améliorer l'efficacité des processus de l'entreprise et d'optimiser l'efficience globale du système de management QSSE.</p>	<p><i>Modalités d'évaluation pour les candidats issus de la formation :</i></p> <p>Etude de cas d'entreprise Travail individuel Production écrite et orale</p>	<p><i>En relation avec la compétence C.3.2.3</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité du plan d'amélioration
<p>A3.2.3 L'établissement d'un plan d'actions d'amélioration</p>	<p>C.3.2.3 Etablir un plan d'actions d'amélioration, en s'appuyant sur les solutions identifiées et en structurant les mesures à mettre en œuvre et en identifiant les conditions nécessaires à leur réalisation, afin de le soumettre à la Direction pour approbation.</p>		<p>- le choix des outils et des moyens à mettre en œuvre au regard des objectifs d'amélioration à atteindre est justifié, - le choix des actions et des outils est justifié par rapport à une logique coût/bénéfice.</p>
<p>A3.2.4 La participation aux revues de direction QSSE et la proposition des axes et actions d'amélioration</p>	<p>C.3.2.4a Préparer la revue de direction QSSE semestrielle ou annuelle de l'entreprise, en s'appuyant sur la synthèse des résultats obtenus et l'identification des risques et opportunités concernant les problématiques QSSE.</p> <p>C.3.2.4b Participer à la revue de direction, en présentant les résultats et en proposant les pistes d'amélioration, afin d'obtenir la validation de la direction et, le cas échéant, de réviser la politique et les objectifs QSSE de l'entreprise.</p>		<p><i>En relation avec les compétences C.3.2.4</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la présentation du plan d'amélioration : <p>- les résultats du système de management QSSE sont synthétisés, - les axes d'amélioration sont argumentés et démontrés de façon convaincante et factuelle.</p>